

30^c Journal du Lot 30^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	18 fr. 50	28 fr.	45 fr.
TÉLÉPHONE 31	20 fr.	30 fr.	48 fr.

COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	2 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page	3 fr. 50
» 2 ^e page	6 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

La France devant l'Europe

A mesure que la France, sous l'impulsion du gouvernement du maréchal Pétain, se ressaisit à l'intérieur et retrouve le visage moral que lui ont fait des siècles d'histoire, son activité diplomatique reprend dans des conditions qui attestent qu'en dépit de notre défaite militaire de précieuses sympathies nous demeurent acquises. C'est là, aux heures que nous vivons, un réconfort que n'ont pas toujours rencontré dans le passé ceux qui étaient vaincus par les armes. Que sept mois après la plus grande défaite de son histoire, la France, si cruellement éprouvée, apparaisse aux autres nations affaiblie et meurtrie certes, mais toujours semblable à elle-même par les vertus qui tiennent à la nature de sa race, par son rayonnement spirituel et par le prestige de la grande figure du maréchal Pétain, c'est là un fait qui ne laisse pas d'être impressionnant.

Pour s'en convaincre il suffit de constater l'intérêt que la presse internationale attache, du point de vue des développements possibles de la politique de collaboration, à la visite à Vichy de M. Otto Abetz, ambassadeur du Reich. L'attention que l'on porte à l'étranger à l'entretien que notre ambassadeur à Madrid, M. Piétri, vient d'avoir avec M. Serrano Suner, ministre des affaires étrangères d'Espagne, et l'impression produite dans toute la chrétienté par le discours prononcé par M. Léon Bérard, notre ambassadeur près le Saint-Siège, et par la réponse empreinte d'une si étonnante sollicitude pour la nation française que le Saint-Père y a faite, de telles manifestations constituent des actes sur la valeur morale et politique desquels on ne saurait se méprendre.

M. Léon Bérard a dit, on se le rappelle, que la France, ramenée aux disciplines dont ses revers lui ont fait sentir le prix, voit aujourd'hui l'image et la sauvegarde de l'unité de la patrie dans la personne du chef de l'Etat et qu'elle est disposée à remplir ses devoirs, consciente de ce que réclament ces devoirs, et sachant qu'ils ne sauraient rien exiger qui fût contraire à la dignité et à l'honneur de la nation. On sait que le Saint-Père, dans sa réponse, a proclamé à la face du monde que si profonde que puisse être la douleur de la France, en elle bat encore un cœur fort et subsiste une volonté de vivre qui ne s'éteindra pas.

Lorsque Pie XII a évoqué l'image de la France au milieu des événements et des bouleversements « qui commencent, a-t-il dit, à donner à l'aspect extérieur et à la physionomie spirituelle de l'Europe des traits nouveaux et dont les développements ultérieurs restent, pour le moment, si obscurs », il a tenu un langage qui est allé droit au cœur de tous les Français. Lorsqu'il a exprimé avec toute l'autorité qui s'attache à la foi du chef de l'Eglise catholique l'espoir « que tous ceux à qui est échue la mission de dominer le présent et de jeter les bases spirituelles et matérielles de l'avenir sauront développer dans l'ordre et la concorde les richesses d'énergie et de sentiment enracinées au plus profond de l'âme des peuples », on peut voir là, sans crainte de se tromper, un encouragement à cette volonté de collaboration et de coopération sans laquelle l'Europe ne saurait être construite sur des bases durables. Cette volonté correspond, au surplus, aux aspirations les plus généreuses de la doctrine chrétienne, laquelle veut l'entente, la concorde, la paix dans la justice pour tous les hommes de bonne volonté.

Les paroles prononcées par le souverain pontife créent une atmosphère à laquelle nul ne saurait demeurer insensible au milieu de l'effroyable tempête qui souffle sur le monde. Il n'est certainement pas indifférent, d'un point de vue général, que ce soit en s'adressant à l'ambassadeur de France près le Saint-Siège, donc à la France nouvelle elle-même et tout entière, que le Saint-Père ait ainsi exprimé sa douleur et son espoir.

INTERIM.

La douceur de vivre

A propos des restrictions qu'exigent de nous d'exceptionnelles circonstances, quel qu'un écrivait l'autre jour que c'en était fini de la « douceur de vivre ».

Il s'agirait de s'entendre sur cette fameuse « douceur de vivre », sur laquelle nous venons un peu périodiquement, sans savoir peut-être au juste, en quoi elle consiste.

La « douceur de vivre », est-ce la faculté de pouvoir étendre chaque matin du beurre sur ses tranches de pain ? Est-ce d'avoir dans son cellier en abondance pommes de terre, et huile, et vin, et lard salé, sans compter le reste ? Est-ce de posséder une voiture automobile et de pouvoir la garnir d'essence, afin de prendre la route chaque dimanche et fête chômée, et l'être au moment des vacances ? Est-ce la galopade quotidienne entre les bureaux d'affaires, les longues stations au téléphone, les cris sur le pied de des bourses, les repas pris à la hâte au restaurant, le petit carnet aux rendez-vous plus tyranniques qu'un manager de virtuose ou qu'un chambellan royal ?

La « douceur de vivre », est-ce la République des Copains où, seuls, les malins se débrouillent et sont de la fête, et paient peu d'impôts, et touchent prébendes et avantages ? Est-ce le triomphe du financier maron qui écume la petite épargne en vendant des actions des mines de groyère de l'Oural, ce qui fait éclore périodiquement un scandale financier ? Est-ce cela la douceur de vivre, sur quoi gémissent aujourd'hui tant de dépossédés ?

Il y a longtemps qu'on regrette la « douceur de vivre ». Le premier regret officiel appartient au prince de Talleyrand, qui a dit un jour : « Celui qui n'a pas vécu avant 1789 ne connaît pas la douceur de vivre ».

Le prince diplomate, en disant cela, pensait à la société du xviii^e siècle, cette société qui, malgré ses défauts et certaines de ses tendances, ne fut pas aussi méprisable qu'on l'a dit, parce qu'elle mit la pensée de ses poètes et de ses philosophes, la grâce et l'esprit de ses femmes au-dessus de tout le reste, ce que nous n'avons pas toujours su faire.

PAN.

MESSAGE de NOËL du Maréchal Pétain

Voici le texte du message qu'à l'occasion de la fête de Noël le Maréchal Pétain a adressé aux Français et qui a été radiodiffusé dans la soirée :

MES CHERS AMIS,

Il n'est pas encore minuit, mais déjà beaucoup d'entre vous veillent comme ils veillèrent au cours des années heureuses : Je viens leur tenir compagnie.

Pour la plupart d'entre vous, ce Noël sera triste. Dans bien des foyers, des places vides, des places d'êtres chers. Beaucoup ne reviendront plus, qui s'asseyaient joyeux, l'année dernière, permissionnaires de dix jours, autour de la table de famille.

Que votre première pensée soit pour eux : ils ont sauvé l'honneur. D'autres attendent, loin de vous, prisonniers sur la terre étrangère.

Peut-être entendront-ils, ce soir, la messe dans leur camp ?

Peut-être déplieront-ils avec amour le beau colis que vous leur avez envoyé ? Jamais, dans leur exil et dans leur solitude, ils n'ont été plus près de vous. Je pense aussi, ce soir, à tous ceux qui souffrent, à ceux qui ne mettront dans leur cheminée ni bûches, ni charbon, à ceux qui ont entendu, jadis, parler du

réveillon et qui ne savent pas ce qu'ils mangeront demain ; aux enfants qui ne trouveront pas de jouets dans leurs soubres, aux réfugiés qui n'entendent plus comme chaque année la cloche de leur village.

Je pense aux pauvres, à tous les pauvres, à ceux des asiles de nuit et des soupes populaires, aux chômeurs, à tous les malheureux que l'entraide d'hiver n'a pu secourir encore, à ceux qui se raidissent, à ceux qui s'abandonnent...

Mes enfants, Noël, ne l'oubliez pas, c'est la nuit de l'Espérance, c'est la fête de la Nativité. Une France nouvelle est née. Cette France, ce sont vos épreuves, vos remords, vos sacrifices qui l'ont faite. Comme vous saurez la faire belle dorénavant !

Mes amis, ayez confiance, reprenez courage, faites, ce soir, le serment de participer de toutes vos forces à cette grande renaissance, pour que vos enfants connaissent à nouveau des Noël dans la joie. Serrez-vous ce soir autour de moi, pour que cette France, une France neuve et saine, grandisse et se fortifie. Bientôt, vous verrez luire l'étoile qui guidera votre destin.

Bon Noël, mes enfants, et vive la France !

INFORMATIONS

92 millions de francs ont été recueillis jusqu'à présent

Ce sera seulement à la fin du mois que nous aurons le total complet des dons recueillis par le Secours national. Dès à présent, la France a donné plus de 92 millions de francs. Les Bouches-du-Rhône arrivent en tête, Marseille ayant donné 8 millions de francs, 350 tonnes de marchandises.

Ensuite, viennent les Alpes-Maritimes avec 4 millions 310.000 fr. et 150 tonnes ; l'Isère, 4 millions 300.000 fr. et 400 tonnes ; le Rhône, 4 millions 300.000 fr. et 450 tonnes ; la Haute-Savoie, près de 1 million 500.000 fr. et 125 tonnes.

Le Maroc a donné vingt millions de francs et l'Algérie seize millions.

Les officiers et sous-officiers faits prisonniers à Dakar bénéficient d'une mesure de clémence

On se rappelle le cas des officiers et sous-officiers dissidents tombés entre nos mains à Dakar où ils avaient été envoyés pour faciliter un débarquement des troupes gaullistes qui échoua devant la magnifique attitude de la colonie.

Eclairés depuis lors sur la situation réelle de la France unie tout entière derrière son glorieux chef, ces officiers et sous-officiers se sont rendu compte qu'ils avaient été abusés par les conseils d'aventuriers et d'imposteurs qui exploitèrent leur généreuse ardeur pour tenter de détacher l'Afrique-Occidentale française de la mère-patrie.

Spontanément, ils viennent de faire leur soumission totale au Maréchal et ont sollicité l'honneur de reprendre leur place dans l'armée française.

Le Gouvernement du Maréchal Pétain, fidèle à sa promesse, admet la sincérité du repentir exprimé par ces jeunes égarés. Il décide d'user de clémence à leur égard, afin qu'ils puissent, au plus tôt, reprendre leur place au service de la patrie.

Un message de Noël du Président Roosevelt aux Américains

Le président Roosevelt a envoyé mardi soir, à la nation, un solennel message de Noël dans lequel il a adjuré la nation « d'avoir foi dans un monde meilleur à venir, monde basé sur la fraternité humaine au lieu de la conquête par l'épée. « Pour nous, ce Noël ne peut pas être gai car pour la plupart d'entre nous il ne peut être heureux que si par le mot « bonheur » nous entendons que nous avons dissipé nos doutes, que nous avons trempé notre cœur contre la peur, que nous croyons encore en un âge d'or pour l'humanité entière ; que nous voulons vivre plus purement dans l'esprit du Christ et qu'en actes aussi bien qu'en paroles nous nous affirmons dans notre foi, nos espoirs, notre amour. »

Le chancelier Hitler a passé Noël sur le front occidental

Le D.N.B. communique : « Comme l'année précédente, le chancelier commandant en chef les forces armées, a passé le deuxième Noël de guerre parmi ses soldats et ouvriers du front occidental.

La ville d'Orléans est frappée d'une amende d'un million

Un inconnu avait coupé un fil téléphonique

Un fils téléphonique de l'armée allemande a été coupé, boulevard Victor-Hugo. L'auteur de cet acte de sabotage n'ayant pas été découvert, la population d'Orléans a été frappée d'une amende d'un million de francs.

Le communiqué grec

Les opérations locales se sont poursuivies avec succès. Chimarra a été occupée.

Le bataillon numéro 141 de chemises noires, composé de 29 officiers et de 377 soldats, ayant été encerclé, s'est rendu. Nous avons aussi fait prisonniers le commandant du 2^e bataillon du 2^e régiment de bersaglieri, et un matériel nombreux est tombé entre nos mains.

Aucun raid ennemi n'a eu lieu dans la journée du 23 à l'intérieur du pays.

Le communiqué italien

Sur le front grec, quelques attaques ennemies furent repoussées avec de lourdes pertes. Au cours d'une reconnaissance offensive nous avons capturé des prisonniers, des mitrailleuses et de nombreux fusils.

La division alpine « Julia » s'est de nouveau particulièrement distinguée.

Les vedettes allemandes attaquent un convoi britannique

Le radio allemande annonce que des vedettes rapides allemandes ont attaqué le 23 décembre un convoi de navires marchands britanniques fortement protégé qui naviguait le long de la côte est de l'Angleterre.

Les vedettes ont coulé un pétrolier de 10.000 tonnes et un cargo de 6.000 tonnes.

EN PEU DE MOTS...

Les cantines militaires et les cantines-débîts sont supprimées. Les cantiniers en exercice pourront être maintenus en fonction jusqu'au 31 janvier 1941 au plus tard.

On annonce de Roanne la mort de M. Jean de Pierreux, journaliste et rédacteur du communiqué pendant la guerre 1914-1918.

La construction du tunnel reliant le Val d'Aran à Barcelone sera bientôt terminée. Ce tunnel, de 5 km. de longueur et d'une largeur de 5 m., permettra aux Espagnols de se rendre du Val d'Aran à Barcelone sans passer par la France.

Mme veuve Parat, habitant le village des Savignés (Vienne), vient de s'éteindre dans sa 102^e année. Elle était née le 15 août 1839. Son centenaire avait été fêté le 15 août 1939.

Chronique du Lot

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 2 décembre 1940

Présidence de M. INAGUE

Présents : MM. Bastié, J. Calmon, Crochard, J. Fourgous, Gary, Ichès, Commandant Laritues, Laubat, Intendant général Mazars, Prat, Sigoil-tesage, Chanoine Sol...

Ecusse : MM. Chabert, Feyl, Rigaudières. Présentation : comme membre résident, de M. Pujol, professeur de dessin au lycée Gambetta, par MM. Inague et J. Calmon.

Dons : de l'imprimerie Coueslant, une luxueuse plaquette dédiée au Maréchal de France, Philippe Pétain, chef de l'Etat Français ; du Syndicat d'initiative de Figeac, une photographie du seau trouvé dans le canal à Figeac ; de M. Rougé, une paire de ciseaux mouchettes avec son plateau ; de M. J. Calmon, un œuf et quatre paires de fer de grossiers différentes pour passer et tuyaüter les bonnets ; de M. Strabol, une romaine ancienne marquée mais non chiffrée (xviii^e siècle). La Société remercie tous les généreux donateurs.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président rappelle le succès qu'a obtenu la promenade du 17 mars dans les Badernes et il est heureux d'en féliciter et remercier les organisateurs.

M. le Secrétaire général signale les deux C.R. parus sur la promenade dans les vieux quartiers de Cahors, sous la conduite de M. J. Fourgous, l'un par M. J. Bouzergand (*Grand Echo du Lot*, 20 nov.) et l'autre par M. Jh. Maurelle (*Journal du Lot*, 24 nov.)

— dans le *Journal du Lot*, une biographie de M. Chabert, sur « le Commandant Mézergues », de Salviac, « as » du bombardement pendant la grande guerre, tué dans le ciel marocain, le 13 mai 1925, au-dessus de Aoulaï ;

— dans « l'Illustration » du 23 novembre, la photographie d'une laie, bronze gallo-romain trouvé à Cahors (haut : 0 m. 215 x long : 0 m. 340) et aujourd'hui au musée Saint-Raymond de Toulouse.

Le même signale également diverses monographies (Albiac, Alvignac, Anglars-Nozac, Belmont-Breunoux, Bergant), que M. Ern. Lafont a fait paraître dans « La Dépêche de Toulouse » (oct. novembre), ainsi que deux articles du même auteur : « Qu'est-ce que le régionalisme » et « Les dialectes locaux à Pégole » parus dans le *Journal du Lot* des 20 et 27 décembre.

M. J. Calmon fait connaître l'étude de M. Berry, architecte à Paris, sur « l'abbaye de Marcihaac » ; puis il donne lecture du rapport de MM. Et. Cadiergues et Bouyssou sur le seau récemment trouvé dans le canal à Figeac.

Reprenant deux idées auxquelles il avait fait allusion dans sa causerie qui a précédé la promenade dans les Badernes, M. J. Fourgous entretient la Société de la loi du 13 avril sur la protection des monuments historiques et de celle du 2 mai 1930 sur la protection des monuments naturels et de caractère artistique, historique, scientifique ou légendaire, dont il rappelle les dispositions principales.

En ce qui concerne la première loi, il est certain que la liste des immeubles ou objets classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaire est incomplète, quelques exemples le démontrent aisément et des mesures de protection sont indispensables si l'on veut éviter soit la perte de certaines de nos richesses, soit la destruction de certains aspects du vieux Cahors.

Il est décidé que la question sera reprise à la prochaine séance et qu'une liste sera dressée de tout ce qu'il convient de protéger dans notre ville.

Quant à la loi du 2 mai 1930, son esprit même demande son application à Cahors, ville de décors.

Si le classement est parfois une mesure assez sévère à obtenir, l'inscription à l'inventaire est déjà un genre de protection efficace qui met le site en observation. Parmi les grands décors, tels que celui du Pont Neuf, M. J. Fourgous signale, à titre de comparaison, les mesures prises pour des « ensembles » tels que ceux des rives de la Loire à Beaugency, des quais de bords de certains aspects des bords de la Garonne à Toulouse.

M. P. Gary, à son tour, déplore le pillage de nos richesses artistiques, qui, dans le département, a été particulièrement sérieux ; il se propose, pour en montrer toute l'étendue, de dresser, pour en montrer toute l'étendue, la Société, la liste de la plupart des objets partis à l'étranger ou simplement sortis du département.

M. le chanoine Sol expose, sans les développer, les difficultés locales d'ordre économique durant l'année 1940.

M. Prat donne connaissance d'articles sur les musées de Terroir, parus dans le « Folklore paysan », janv.-fév. 1939.

La prochaine séance aura lieu le lundi 6 janvier. La Société, réunie en Assemblée générale, procédera au renouvellement du tiers sortant de son Bureau.

Prix des ovins

Il est rappelé aux éleveurs que les prix à la production pour les ovins, fixés par l'arrêté de M. le Secrétaire d'Etat au Ravitaillement, en date du 2 novembre 1940, sont les suivants : Agneaux extra, rendement de 48 à 52 0/0, 10 fr. 25 le kg. ; agneaux 1^{er} qualité, rendement de 45 à 47 0/0, 9 fr. le kg. ; moutons, rendement de 41 à 44 0/0, 8 fr. le kg. Il appartient aux agriculteurs de ne céder leurs animaux de boucherie qu'à la taxe ci-dessus.

Pour les gourmets !

Le « Journal Officiel » promulgue une loi interdisant la fabrication et la vente de la pâtisserie, de la confiserie et de la biscuiterie contenant plus de 30 0/0 de saccharose.

CARTES DE RATIONS SPÉCIALES DE LAIT

En raison de la réorganisation du service de contrôle, les certificats médicaux actuels en vue de l'attribution de lait complet sont tous valables jusqu'au 31 décembre 1940. Aucun ne sera plus valable après le 31 décembre 1940.

Dans ces conditions, les intéressés devront, dès à présent, présenter au docteur Fourgous, médecin-inspecteur assermenté (Dispensaire d'Hygiène sociale, 1, rue Joachim-Murat), les mercredi et vendredi, les nouveaux certificats qui prendront effet à dater du 1^{er} janvier 1941, s'ils sont acceptés.

Un mandat de trois francs devra être joint à chaque certificat pour frais de contrôle. Ces certificats devront mentionner le nom, prénom, âge, adresse exacte du malade et tous les renseignements médicaux détaillés utiles. Leur durée de validité ne pourra atteindre trois mois que dans certains cas particuliers. Passé ce délai, ils pourront être renouvelés après nouvel avis médical.

Ces certificats seront conservés par le médecin-inspecteur. Ils ne seront pas remis au contrôleur, qui établit un bon, soumis à l'approbation du Préfet. Ce bon sera adressé à la mairie en vue de l'établissement de la carte de ration spéciale de lait.

LES RÉFUGIÉS LORRAINS EN QUERCY

Sur la foi d'un reportage radiodiffusé relatif à l'accueil inamical qui aurait été fait aux enfants réfugiés de Lorraine par ceux d'une commune du Lot, les auditeurs de la Radiodiffusion Nationale ont éprouvé une émotion bien compréhensible, et certains l'ont exprimée aux Autorités administratives.

Le Contrôleur des Réfugiés, en fonction à la Préfecture du Lot, s'est rendu lundi dans la commune en question, et il a pu constater que, non seulement les enfants lorrains et les petits Quercynois fraternisaient comme il convient, mais qu'en outre les parents des uns et des autres ne cachaient pas leur surprise et leur mécontentement d'une allélation aussi injuste et aussi inattendue. M. le Préfet du Lot a rectifié les faits devant son chef direct, M. le Ministre de l'Intérieur, en souhaitant que, pour l'honneur de ses administrés, une mise au point puisse être faite dans les mêmes formes.

Administration préfectorale

C'est avec plaisir que nous avons appris que notre excellent et distingué compatriote, M. Foulquiey, est nommé secrétaire général de la Préfecture d'Angers (Maine-et-Loire). M. Foulquiey, qui est originaire de Prendignes (Lot), et qui, pendant plusieurs années, fut chef de bureau et chef de Cabinet à la Préfecture du Lot, a laissé et compte toujours de nombreuses sympathies à Cahors et dans le Lot.

Nous adressons à M. Foulquiey nos bien vives félicitations.

Legs Cognac-Jay

Parmi les bénéficiaires d'un prix Cognac-Jay 1940, nous relevons avec plaisir le nom de M. Emile Blat, cultivateur à Cardailiac (Lot), qui obtient un prix de 20.000 francs.

Arrêté rapporté

La Préfecture du Lot communique : Par arrêté de M. le Préfet du Lot, en date du 18 décembre 1940, ont été rapportées les mesures prescrites par l'arrêté du 2 septembre 1940, réglementant le commerce du bétail en période de fièvre aphteuse.

Prestation de serment

Jeudi, devant le tribunal de Première instance de Cahors, les experts-planteurs de tabac et les arbitres ont prêté le serment exigé par la loi.

Dans la police

Notre compatriote, M. Georges Combes, commissaire central à Juvisy, qui avait été mobilisé comme commissaire divisionnaire aux Armées, est nommé commissaire de police spécial, chef de service à Limoges.

La mise en vente des nouveaux timbres

L'administration des P.T.T. mettra en vente, à partir du 1^{er} janvier 1941, un nouveau timbre-poste de 1 franc, de couleur rouge, à l'effigie du maréchal Pétain, chef de l'Etat.

Ce timbre est le premier d'une série comportant les valeurs suivantes qui paraîtront ultérieurement : 0 fr. 40, de couleur brune ; 0 fr. 80, de couleur vert foncé ; 2 fr. 50, de couleur bleu foncé (Havas).

Plus de pièces de 25 centimes après le 1^{er} février

Le « Journal Officiel » publie un arrêté relatif au retrait de la pièce de 25 centimes qui aura lieu à partir du 1^{er} février 1941.

La circulation automobile

Les titulaires des permis réglementaires de circulation en automobile portant la mention restrictive « dimanches et jours fériés exceptés » ou autorisés à ne peuler que certains jours par mois ou par semaine, pourront, à titre exceptionnel, circuler pendant la journée du 1^{er} janvier 1941.

Cour d'Appel d'Agen

M. Germain, Président de Chambre à la Cour d'Appel d'Agen, est relevé de ses fonctions par application de la loi du 27 juillet 1940.

Cambriolage

Des cambrioleurs ont pénétré dans la maison occupée par les époux Vargues, sise au Terré (commune du Vigan) et ont emporté une somme de 9.000 fr.

Plainte a été portée et une enquête est ouverte.

Marché aux truffes

Samedi, le marché aux truffes à Cahors a été peu important.

Les cours ont été de 30 à 35 fr. le kilo.

CAHORS

LA GOUTTE DE LAIT

L'allure des réfugiés a fait naître et s'imposer à Cahors l'œuvre nationale et sociale de la Goutte de Lait.

L'œuvre a fonctionné dès le début dans un local improvisé. Mais des initiatives et des dons nombreux et spontanés, preuve de son urgente nécessité, ont fait rapidement de son local un laboratoire d'hygiène sociale des nourrissons.

La « Goutte de Lait » est aujourd'hui subventionnée par la municipalité et le département. Le but est d'assurer aux enfants en bas-âge un lait parfait, contrôlé, dosé suivant l'âge et la santé du bébé, d'après les pesées périodiques. La gestion est assurée par une infirmière diplômée d'Etat et de l'Ecole américaine de Bordeaux, elle-même jeune maman.

Chaque matin, le nombre des biberons est préparé par ses soins avec le maximum d'asepsie, à l'aide des appareils électriques les plus modernes de rinçage, de remplissage et de stérilisation. Placés dans un panier par enfant, les biberons sont à la disposition des mères, chaque jour avant midi. Les mères n'ont ainsi d'autre perte de temps que d'aller les chercher au centre du quartier le plus populaire, aux familles gênées, le Travail. A la maison, elles n'ont plus, aux heures des tétées, qu'à réchauffer chaque biberon, dont le bouchon hermétique est remplacé par une tétine bouillie.

L'infirmière en chaque matin à la disposition des mères pour les éclairer, les conseiller, les initier aux soins si précis de la première enfance, dépister aussi la menace de maladie ou d'amalgamation et faire au besoin conduire l'enfant au docteur.

Le lait est payé selon les moyens des familles. Grâce aux « bons de lait » que délivre la Préfecture, la gratuité peut être accordée aux indigents. Un tarif réduit est consenti, après enquête, aux familles gênées.

Il va sans dire que la « Goutte de Lait » n'est qu'une aide à l'allaitement maternel. Elle est refusée aux mères paresseuses, négligentes ou mal conseillées. L'allaitement artificiel, tout parfait qu'il puisse être, ne saurait remplacer l'allaitement maternel, seul salutaire à la santé de l'enfant et de la mère à la fois.

Au surplus, toute maman qui n'obtient pas un certificat médical d'impossibilité de nourrir seule son enfant, est systématiquement refusée par l'œuvre.

Ainsi, l'action sociale de la « Goutte de Lait » est double : elle aide d'une part à sauver les enfants que leur mère ne peut pas assez ou du tout allaiter, d'autre part à prévenir les déficiences et les abandons.

Le Comité.

Légion d'honneur

L'« Officiel » publie un décret nommant chevalier de la Légion d'honneur, à titre posthume, M. Cockemoul, ancien inspecteur d'Académie à Cahors, inspecteur d'Académie à Evreux, tué dans l'exercice de ses fonctions, lors du bombardement d'Evreux, au moment de l'offensive allemande de mai dernier.

Nécrologie

C'est avec un vif regret que nous avons appris la mort de M. Louis Bris, décédé en son domicile à Cabesout, à l'âge de 80 ans.

M. Louis Bris était une personnalité bien connue et estimée à Cahors, dont il fut, pendant plusieurs années, membre du Conseil municipal.

A ses obsèques, qui ont été célébrées mardi à 15 h. 30, assistait une foule nombreuse, qui a témoigné à la famille de vives sympathies.

Nous adressons à Mme et M. Léon Conquet, à tous les parents, nos bien sincères condoléances.

Un beau coup de fusil

Dimanche dernier, notre excellent compatriote M. Régis Bergougnoux, a abattu, sur la région d'Avoules un superbe renard. Nos félicitations à M. Bergougnoux pour ce beau coup de fusil.

Cyclistes en défaut

Procès-verbal a été dressé à M. Jean Lafargue, cultivateur à Espère, pour circulation en vélo, en sens interdit, et au jeune L. P., 14 ans, pour défaut de freins à son vélo.

Procès-verbal

Procès-verbal a été dressé à M. Georges Gugen, demeurant à Cahors, pour briquet non estampillé et pour chien sans collier.

Etranger en défaut

Pour défaut de visa de départ sur sa carte d'identité d'étranger, procès-verbal a été dressé au nommé Giuseppe Coggiola, ouvrier agricole à Condat.

La cambriole

Des malfaiteurs ont pénétré dans la nuit de mardi à mercredi dans le jardin appartenant à M. Grangier, rue du Président-Wilson, ont forcé la barrière en bois qui sert de clôture, ont fracturé la porte d'un cabanon et ont emporté 7 poules, un dindon et un lapin.

Du lingin qui venait d'être lessivé a été, également, emporté.

Plainte a été portée. Une enquête est ouverte.

Tribunal des flagrants délits

Dans son audience des flagrants délits qui a eu lieu mardi, le tribunal correctionnel de Cahors a jugé le nommé Pablo Marcel, arrêté mardi matin à Puy-l'Evêque sous l'inculpation de cambriolage.

Pablo a été condamné à 1 an de prison.

Feuilleton de « Journal du Lot ».

LE SORTILÈGE DE VENISE

par ÉDOUARD DE KEYSER

Il gardait la main de la jeune fille entre les siennes et se tournait vers sa mère. D'un trait, Mme de Francouille lui raconta l'événement. Il n'eût pas la réserve qu'elle avait observée.

— Inutile de nous le dissimuler ; c'est contre nous qu'il manœuvrait, fit-il froidement. Il a appris — je devine en cet homme l'âme d'un moucheur — que nous avions formé le dessin d'ouvrir notre famille à Jeanne. Il a pour elle d'autres vues, probablement. Quelque protégé à caser... — Il perdra son temps, répondit Jeanne avec un pâle sourire.

— J'y compte bien, fit-il, en enlevant son monocle... Voulez-vous un conseil ? Rentrez rue Pierre-Charon... Boulez vous malles. Télégraphie à ce malotru que vous prenez le train.

— Comment ; vous... — Avant huit jours, j'arriverai là-bas... — Oh ! le tour sera bien joué. — Il ignore, le marchand de verre, que nos cousins de Castelsagrat habitent le Grand Canal. Ils ont loué un

NETTOYAGE NECESSAIRE ET URGENT!

La rude température que nous subissons depuis plusieurs jours ne facilite, certes pas, la circulation dans les rues de la ville. Tous les caniveaux, en effet, sont recouverts de glace et c'est avec prudence que les piétons doivent les traverser.

Mais parmi ces caniveaux, citons, notamment, celui de la rue Anatole-France et rue Wilson.

Les eaux s'étant répandues, la rue Wilson, dans toute sa largeur et sur une longueur de 40 mètres au moins, est recouverte de glace.

Mercredi dans la journée et dans la soirée, surtout, plusieurs passants ont été victimes de chutes heureusement sans gravité.

Jeudi matin, la rue est toujours dans le même état. Il serait nécessaire et urgent que le service de la voirie se préoccupe, le plus rapidement possible, du nettoyage de cette rue qui est une des plus fréquentées de la ville.

Et on évitera, certainement, que des accidents se produisent.

L. B.

Révocation d'un adjoint au maire

M. Delpech (Joseph), adjoint au maire de Masclat (Lot), est révoqué de ses fonctions. Voici, d'après l'« Officiel », les motifs de cette révocation : « M. Delpech a indûment perçu une somme qui était attribuée à un de ses homonymes. »

Caisse Nationale d'Epargne

Le taux de l'intérêt servi par la Caisse Nationale d'Epargne à ses déposants est fixé à 2 fr. 50 0/0 à partir du 1er janvier 1941.

THÉÂTRE MUNICIPAL

M. Jules Berry et Josseline Gaël, comme nous l'avons déjà annoncé, joueront au Théâtre Municipal, le 4 janvier, Monsieur Saint-Obin. Nous n'avons pas besoin d'insister sur la haute qualité du spectacle qui vous est présenté. Le nom de ces deux vedettes de cinéma nous assure sa grande valeur.

Les Sports

LES JEUNES CADOURQUES

Coupe du Querq. — C'est dimanche 27 décembre que se déroulera, sur le pelouse du terrain de St-Ambroise, un match comptant pour la Coupe du Querq, entre le P.C. de Castelnau et les Jeunes Cadourques (J). A 15 h. 30, les Jeunes Cadourques (J) rencontreront l'équipe première de Gramat. L'équipe gramatoise, qui compte parmi les meilleurs équipes du département, nous arrive précédée d'un magnifique succès. Battue sur son terrain par les Jeunes Cadourques, elle se doit de nous faire assister à une belle démonstration de jeu.

Ces jours derniers, le ton fut plus aigu et les balais rentrèrent en danse. La veuve C. fut, parait-il, tannée à rendre jaloux un âne rit. Les coups reçus par la veuve C., ne mettaient pas ses jours en danger, le certificat médical d'usage fut dressé par docteur et transmis avec la plainte à la gendarmerie qui a procédé à l'enquête.

La foire. — Voici quelques cours pratiqués :
Marché à la volaille. — (Gufs, 14 fr. 50 la douzaine ; poules, 8 francs la livre ; poulets, 11 fr. la livre ; canards, 8 fr. la livre ; lapins domestiques, à la taxe.)
Porcelets de 2 mois et 2 mois et demi, 300 à 400 fr.
Gibier. — Grives, 8 fr. pièces ; lapins, 8 fr. ; lièvres, 10 fr. le tout la livre.

Au marché aux truffes, grande animation, l'apport fut d'environ 2.000 kilos, vendus aux cours extrêmes de 36 à 40 fr. le kilo.

Arondissement de Cahors

Albas

Un beau coup de fusil. — Dimanche matin, M. Yvon Bouyer a abattu, au voisinage du moulin, un superbe héron dont les ailes avaient plus d'un mètre d'envergure. Il y a plus de 25 ans qu'un cas pareil ne s'était produit. Félicitations à l'adroît chasseur.

Labenne

Violence. — Notre rue de la Tourrette n'est pas toujours des plus calmes. Deux voisins, la veuve C. et la famille A., habitant face à face, se gratifient de temps à autre de quelques coups de langue qui ne sont pas des plus académiques.

Ces jours derniers, le ton fut plus aigu et les balais rentrèrent en danse. La veuve C. fut, parait-il, tannée à rendre jaloux un âne rit. Les coups reçus par la veuve C., ne mettaient pas ses jours en danger, le certificat médical d'usage fut dressé par docteur et transmis avec la plainte à la gendarmerie qui a procédé à l'enquête.

La foire. — Voici quelques cours pratiqués :
Marché à la volaille. — (Gufs, 14 fr. 50 la douzaine ; poules, 8 francs la livre ; poulets, 11 fr. la livre ; canards, 8 fr. la livre ; lapins domestiques, à la taxe.)
Porcelets de 2 mois et 2 mois et demi, 300 à 400 fr.
Gibier. — Grives, 8 fr. pièces ; lapins, 8 fr. ; lièvres, 10 fr. le tout la livre.

Au marché aux truffes, grande animation, l'apport fut d'environ 2.000 kilos, vendus aux cours extrêmes de 36 à 40 fr. le kilo.

« palazzo ». Ils seront ravis de me voir, et, plus encore, du bon tour que nous réservons tous deux à cet opportunisme.

Jeanne partit reconfortée. Une fièvre de bataille l'animait. Elle s'amuserait, puisque Guy se mettrait de la partie. Ce voyage tournait à la performance sportive. Ils apprendraient au tuteur ce que valent les jeunes gens modernes. Ses dix-neuf ans et les vingt-trois ans de Guy formaient un « team » imbattable pour le match qu'ils allaient engager.

Quant au candidat que M. Brion présenterait sans doute, il serait fort surpris de se trouver en duel sur les bras.

— Ainsi, j'envoie leur championnat au diable, et je file vers l'Italie, conclut Guy en allumant une cigarette. J'aime autant cela.

Sa mère quitta la fenêtre par laquelle elle avait suivi la sortie de Jeanne Campagnac.

— Charmante... Et un peu humoristique, fit-elle du bout des lèvres. Elle laisse traiter ce Brion de marchand de verre, comme si son père n'avait pas gagné ses millions dans la verrerie... Oui, le voyage à Venise est une perspective attrayante pour tous. Le tracé, c'est que nous devons encore emprunter.

Le geste désinvolte du beau Guy prouva qu'un peu moins, un peu plus...

— Brion, reprit sa mère. Cette route s'est emparée de noms qui avaient leur éclat... Nous avons en

Puy-l'Evêque
Arrestation d'un cambrioleur. — Le 22 décembre, entre 10 et 11 heures, un vol avec escalade et effraction a été commis chez M. Rey, forgeron à Couvert, commune de Soturac. Prévenue téléphoniquement, la gendarmerie de Puy-l'Evêque s'est immédiatement rendue sur les lieux.

Après une minutieuse enquête l'auteur de ce cambriolage, un militaire espagnol nommé Pablo Marie Valle, âgé de 35 ans, peintre à Condat (Lot-et-Garonne), a été arrêté dans un débit de Soturac.

Il a avoué avoir volé la somme de 700 fr. Mis en état d'arrestation, il a été conduit à la chambre de sûreté et ensuite devant M. le Procureur de la République de Cahors. Nous félicitons bien vivement les gendarmes Laparra et Piquié qui, grâce à leur diligence et à leur enquête intelligente, ont su mener à bien cette affaire.

Match Jeunes Cadourques-U.S.P. au profit de la Caisse de l'Œuvre des cotés des prisonniers. — Dimanche dernier 22 décembre, à 15 h. notre société locale l'Union Sportive Puy-l'Evêque a reçu sur son terrain les Jeunes Cadourques.

Beau temps d'excellente facture. Magnifique partie du onze local qui l'emporta par 4 buts à 1, continuant ainsi sa série de victoires.

Vire
Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni samedi dernier à 20 heures sous la présidence de M. R. Durou, maire. En vertu d'un testament en date du 2 novembre 1901 de notre regretté compatriote le commandant Jeanffrey de la Croze, officier de la Légion d'honneur, le Conseil municipal procède à l'attribution des prix aux meilleurs élèves des écoles de Vire.

Sur la proposition de Mme et M. David, instituteurs, les élèves suivants sont récompensés :
Prix de 75 fr. : René Alix ; prix de 40 fr. : Robert Rouzé ; prix unique de 40 fr. pour l'école de filles : Georgette Artis.

Le Conseil municipal, considérant que l'ancien irréprochable docteur M. Eloi Cases, notaire communal, acquiesce de sa tâche journalière, décide de lui accorder une augmentation de 5 fr. par jour. Une somme de 3.000 francs est ensuite répartie pour diverses réparations aux chemins ruraux de la commune.

M. le Maire est chargé de faire toutes les démarches nécessaires auprès de la Compagnie du Bourbons pour tâcher d'obtenir l'installation de l'éclairage électrique dans les quelques maisons d'habitation de la commune qui sont dépourvues.

En comité secret, le Conseil municipal dresse la liste d'assistance médicale gratuite pour l'année 1941.

Chambre de Commerce du Lot
Séance du 9 décembre 1940

M. le Préfet du Lot assiste à la séance.

Avant d'aborder l'examen des questions figurant à l'ordre du jour de la séance, M. le Président prononce le éloge funèbre de M. Clavières, membre de la Chambre de Commerce, dont la décès subit, que rien ne laissait prévoir, a doulement surpris son entourage et ses nombreux amis.

L'Assemblée tout entière se joint au Président pour renouveler à la famille de M. Clavières, ses bien sincères condoléances et lui exprimer ses sentiments de profonde sympathie.

Remerciements de M. le Maréchal Pétain. — M. le Président donne lecture d'une lettre apportant les remerciements du Chef de l'Etat pour l'adresse votée par la Chambre de Commerce dans sa séance du 8 octobre dernier.

Remerciements du Secours national. — Il donne également connaissance des remerciements adressés par le Secours national pour le versement fait par la Chambre d'une somme de 2.000 francs en faveur du « Secours national ».

Comités d'organisation. — M. le Président donne lecture de la circulaire du 14 novembre 1940 de M. le Ministre de la Production Industrielle et du Travail.

Dans cette circulaire, M. le Ministre expose que la reprise économique du pays ne pourra se produire qu'au prix d'un profond changement des institutions et des méthodes, au prix d'une activité hardie et disciplinée.

C'est dans ce but que la Loi du 16 août 1940 a créé les Comités d'organisation pour les branches d'activité industrielle, composés d'hommes choisis pour leur expérience et leur valeur et chargés de résoudre les problèmes qui se posent dans le secteur à eux confiés. Ces Comités sont créés par décret et agissent sous le contrôle du Ministère de la Production Industrielle et du Travail. La Loi donne aux Comités et au Ministre les moyens de coercition nécessaires pour briser les résistances ou les mauvaises volontés. Plus les chefs de secteur et les responsables de ces Comités d'organisation, plus vite seront créés les cadres de la nouvelle économie et constitués les organismes nécessaires à sa prospérité.

Palmarès. — Le Président donne lecture de la lettre qu'il a adressée à M. le Ministre accusant réception de la Circulaire et indiquant ce qui a déjà été fait par la Chambre de Commerce pour favoriser la création dans le Lot de Groupements professionnels avec lesquels elle continuera à rester en rapports constants pour les éclairer et les guider dans tous les cas où ils le jugeront nécessaire.

M. le Préfet, apportant la lettre de M. le Président, fait ressortir qu'il convient de nous adapter au nouveau régime national suite à un libéralisme qui a fait faillite et qu'il nous faut combattre les mauvaises habitudes prises.

Ventes avec primes. — M. le Président donne lecture de l'Assemblée le texte du arrêté préfectoral du 3 décembre 1940 interdisant dans le département du Lot la vente dite avec primes, tant en ce qui concerne la remise en prime d'un objet quelconque, que la délivrance de timbres ou tickets-primes.

Il dit que la Chambre de Commerce se félicite de l'application d'une mesure qu'elle préconisait depuis longtemps déjà.

Commandes d'industriels allemands en zone occupée. — Lecture par M. le Président de la circulaire du 12 novembre 1940 faite par le Ministre de la Production Industrielle et du Travail et qui a fait l'objet d'un communiqué remis à la presse le 15 novembre 1940 par la Chambre de Commerce.

Régulation administrative. — L'Assemblée exprime unanimement le désir de voir le département du Lot appartenir, dans la nouvelle organisation administrative, à la Région de Toulouse à laquelle il est rattaché non seulement par des affinités économiques, mais encore par des facilités de communications.

Relations ferroviaires. — a) Halte de Floirac. — A la suite d'un mandat de saisie adressé par M. le Maire de Floirac, la Chambre de Commerce décide d'intervenir auprès de la S.N.C.F. pour que le train du soir de Brive à Capdenac s'arrête à la halte de Floirac.

b) Ligne Cahors-Capdenac. — Elle décide également de demander à la S.N.C.F. que la Micheline qui part de Cahors le matin à 5 h. 12 soit retardée d'une heure. Le départ de la Micheline à Capdenac, la représentation de cette Micheline ; en plus, les voyageurs arrivant à Capdenac par cette voie y restent en gare pendant une heure et quart sans correspondance dans une quelconque direction.

Vente de véhicules abandonnés. — Lettre de l'Administration des Pontons faisant connaître qu'elle se propose de mettre en vente sans retard un certain nombre de véhicules automobiles abandonnés en bordure des routes du département du Lot. Cette lettre est suivie d'une liste de ces véhicules, avec indication de leur emplacement.

La Chambre de Commerce a déjà fait paraître dans la presse une information à ce sujet.

Ravitaillement en essence. — M. le Président donne connaissance à l'Assemblée de la circulaire adressée par M. le Préfet du Lot aux Maires du Département au sujet de la répartition de l'essence dans les communes.

Il ressort de cette circulaire que le stock de produits pétroliers dont disposait la par-

Arondissement de Figeac
Puybrun
Pour nos prisonniers. — La souscription en faveur des prisonniers s'est élevée à la somme de 2.037 fr. De plus, la municipalité a envoyé à chacun des 26 prisonniers de la commune un colis du poids de 2 kilos 500.

Souceyrac
Légion française. — Dimanche 22 décembre, se sont réunis les anciens combattants de 1914-18 et de quelques années de 1940.

Ils ont formé la nouvelle Légion française. Ont été élus : MM. J. de Verdal, président ; Truel Henri, secrétaire ; Drulhe A., Calmécian, trésorier.

Aux hommes de 40 ans
C'est généralement aux approches de la quarantaine qu'apparaissent chez l'homme les troubles dus à une mauvaise circulation : varices, hémorroïdes, hypertension, palpitations, vertiges, éblouissements, bourdonnements d'oreilles, poussées congestives, etc... Pour combattre ces maux, il faut prendre des Gouttes Florida. Cette préparation végétale concentrée améliore la circulation, tonifie et assouplit veines et artères. Prises régulièrement à partir de la quarantaine, les Gouttes Florida suppriment ou évitent tous accidents circulatoires et prolongent la jeunesse. Ttes Phies ; 12 fr. 25 le flacon.

Arondissement de Gourdon
Vayrac
A la Légion. — Dimanche 22 courant, M. Pédalmas, président départemental du Lot, est venu présider la réunion des membres des bureaux d'anciens combattants, communes des A.C. et des mutilés. Après avoir défini le rôle de premier plan que doit jouer la Légion dans le relèvement de la France meurtrie, il a jeté les bases de l'organisation commune.

Le choix le plus heureux a été fait pour la section de Vayrac. Président : docteur Sireyrol, chevalier de la Légion d'honneur, qui a participé aux deux guerres ; vice-président : docteur Paul Ménéard, qui représentera les jeunes légionnaires.

Notre sympathique secrétaire, M. Lalruine, conservera les fonctions qu'il a toujours remplies à la satisfaction de tous.

Nous constatons avec plaisir que presque tous les A.C. et les mutilés ont apporté les feuilles d'adhésion et signé le serment de la Légion.

Quintonine
Le flacon pour faire soi-même un litre de vin fortifiant, 5 fr. 85. Ttes Phies.

Montfaucon
Etat civil de 1940. Naissances : Boy Emile, aux Grèzes ; Delmas Jean, à Montfaucon ; Calmon Gérard, à Pech-Laurier ; Froment Pierre, à Vayssières ; Camhonne Solange, à Montfaucon ; Laborde Yvonne, à Montfaucon.

Marriage : néant.

Décès : Daumer Jean, aux Vitarelles ; Saint-Hilaire, aux Barbis ; Peyre Marie, veuve Albaret ; Manié Henri, brigadier de police en retraite ; Jarrel Marie, veuve Rigal, à Foulleil.

Chambre de Commerce du Lot
Séance du 9 décembre 1940

M. le Préfet du Lot assiste à la séance.

Avant d'aborder l'examen des questions figurant à l'ordre du jour de la séance, M. le Président prononce le éloge funèbre de M. Clavières, membre de la Chambre de Commerce, dont la décès subit, que rien ne laissait prévoir, a doulement surpris son entourage et ses nombreux amis.

L'Assemblée tout entière se joint au Président pour renouveler à la famille de M. Clavières, ses bien sincères condoléances et lui exprimer ses sentiments de profonde sympathie.

Remerciements de M. le Maréchal Pétain. — M. le Président donne lecture d'une lettre apportant les remerciements du Chef de l'Etat pour l'adresse votée par la Chambre de Commerce dans sa séance du 8 octobre dernier.

Remerciements du Secours national. — Il donne également connaissance des remerciements adressés par le Secours national pour le versement fait par la Chambre d'une somme de 2.000 francs en faveur du « Secours national ».

Comités d'organisation. — M. le Président donne lecture de la circulaire du 14 novembre 1940 de M. le Ministre de la Production Industrielle et du Travail.

Dans cette circulaire, M. le Ministre expose que la reprise économique du pays ne pourra se produire qu'au prix d'un profond changement des institutions et des méthodes, au prix d'une activité hardie et disciplinée.

C'est dans ce but que la Loi du 16 août 1940 a créé les Comités d'organisation pour les branches d'activité industrielle, composés d'hommes choisis pour leur expérience et leur valeur et chargés de résoudre les problèmes qui se posent dans le secteur à eux confiés. Ces Comités sont créés par décret et agissent sous le contrôle du Ministère de la Production Industrielle et du Travail. La Loi donne aux Comités et au Ministre les moyens de coercition nécessaires pour briser les résistances ou les mauvaises volontés. Plus les chefs de secteur et les responsables de ces Comités d'organisation, plus vite seront créés les cadres de la nouvelle économie et constitués les organismes nécessaires à sa prospérité.

Palmarès. — Le Président donne lecture de la lettre qu'il a adressée à M. le Ministre accusant réception de la Circulaire et indiquant ce qui a déjà été fait par la Chambre de Commerce pour favoriser la création dans le Lot de Groupements professionnels avec lesquels elle continuera à rester en rapports constants pour les éclairer et les guider dans tous les cas où ils le jugeront nécessaire.

M. le Préfet, apportant la lettre de M. le Président, fait ressortir qu'il convient de nous adapter au nouveau régime national suite à un libéralisme qui a fait faillite et qu'il nous faut combattre les mauvaises habitudes prises.

Ventes avec primes. — M. le Président donne lecture de l'Assemblée le texte du arrêté préfectoral du 3 décembre 1940 interdisant dans le département du Lot la vente dite avec primes, tant en ce qui concerne la remise en prime d'un objet quelconque, que la délivrance de timbres ou tickets-primes.

Il dit que la Chambre de Commerce se félicite de l'application d'une mesure qu'elle préconisait depuis longtemps déjà.

Commandes d'industriels allemands en zone occupée. — Lecture par M. le Président de la circulaire du 12 novembre 1940 faite par le Ministre de la Production Industrielle et du Travail et qui a fait l'objet d'un communiqué remis à la presse le 15 novembre 1940 par la Chambre de Commerce.

Régulation administrative. — L'Assemblée exprime unanimement le désir de voir le département du Lot appartenir, dans la nouvelle organisation administrative, à la Région de Toulouse à laquelle il est rattaché non seulement par des affinités économiques, mais encore par des facilités de communications.

Relations ferroviaires. — a) Halte de Floirac. — A la suite d'un mandat de saisie adressé par M. le Maire de Floirac, la Chambre de Commerce décide d'intervenir auprès de la S.N.C.F. pour que le train du soir de Brive à Capdenac s'arrête à la halte de Floirac.

b) Ligne Cahors-Capdenac. — Elle décide également de demander à la S.N.C.F. que la Micheline qui part de Cahors le matin à 5 h. 12 soit retardée d'une heure. Le départ de la Micheline à Capdenac, la représentation de cette Micheline ; en plus, les voyageurs arrivant à Capdenac par cette voie y restent en gare pendant une heure et quart sans correspondance dans une quelconque direction.

Vente de véhicules abandonnés. — Lettre de l'Administration des Pontons faisant connaître qu'elle se propose de mettre en vente sans retard un certain nombre de véhicules automobiles abandonnés en bordure des routes du département du Lot. Cette lettre est suivie d'une liste de ces véhicules, avec indication de leur emplacement.

La Chambre de Commerce a déjà fait paraître dans la presse une information à ce sujet.

Ravitaillement en essence. — M. le Président donne connaissance à l'Assemblée de la circulaire adressée par M. le Préfet du Lot aux Maires du Département au sujet de la répartition de l'essence dans les communes.

Il ressort de cette circulaire que le stock de produits pétroliers dont disposait la par-

Chambre de Commerce du Lot
Séance du 9 décembre 1940

M. le Préfet du Lot assiste à la séance.

Avant d'aborder l'examen des questions figurant à l'ordre du jour de la séance, M. le Président prononce le éloge funèbre de M. Clavières, membre de la Chambre de Commerce, dont la décès subit, que rien ne laissait prévoir, a doulement surpris son entourage et ses nombreux amis.

L'Assemblée tout entière se joint au Président pour renouveler à la famille de M. Clavières, ses bien sincères condoléances et lui exprimer ses sentiments de profonde sympathie.

Remerciements de M. le Maréchal Pétain. — M. le Président donne lecture d'une lettre apportant les remerciements du Chef de l'Etat pour l'adresse votée par la Chambre de Commerce dans sa séance du 8 octobre dernier.

Remerciements du Secours national. — Il donne également connaissance des remerciements adressés par le Secours national pour le versement fait par la Chambre d'une somme de 2.000 francs en faveur du « Secours national ».

Comités d'organisation. — M. le Président donne lecture de la circulaire du 14 novembre 1940 de M. le Ministre de la Production Industrielle et du Travail.

Dans cette circulaire, M. le Ministre expose que la reprise économique du pays ne pourra se produire qu'au prix d'un profond changement des institutions et des méthodes, au prix d'une activité hardie et disciplinée.

C'est dans ce but que la Loi du 16 août 1940 a créé les Comités d'organisation pour les branches d'activité industrielle, composés d'hommes choisis pour leur expérience et leur valeur et chargés de résoudre les problèmes qui se posent dans le secteur à eux confiés. Ces Comités sont créés par décret et agissent sous le contrôle du Ministère de la Production Industrielle et du Travail. La Loi donne aux Comités et au Ministre les moyens de coercition nécessaires pour briser les résistances ou les mauvaises volontés. Plus les chefs de secteur et les responsables de ces Comités d'organisation, plus vite seront créés les cadres de la nouvelle économie et constitués les organismes nécessaires à sa prospérité.

Palmarès. — Le Président donne lecture de la lettre qu'il a adressée à M. le Ministre accusant réception de la Circulaire et indiquant ce qui a déjà été fait par la Chambre de Commerce pour favoriser la création dans le Lot de Groupements professionnels avec lesquels elle continuera à rester en rapports constants pour les éclairer et les guider dans tous les cas où ils le jugeront nécessaire.

M. le Préfet, apportant la lettre de M. le Président, fait ressortir qu'il convient de nous adapter au nouveau régime national suite à un libéralisme qui a fait faillite et qu'il nous faut combattre les mauvaises habitudes prises.

Ventes avec primes. — M. le Président donne lecture de l'Assemblée le texte du arrêté préfectoral du 3 décembre 1940 interdisant dans le département du Lot la vente dite avec primes, tant en ce qui concerne la remise en prime d'un objet quelconque, que la délivrance de timbres ou tickets-primes.

Il dit que la Chambre de Commerce se félicite de l'application d'une mesure qu'elle préconisait depuis longtemps déjà.

Commandes d'industriels allemands en zone occupée. — Lecture par M. le Président de la circulaire du 12 novembre 1940 faite par le Ministre de la Production Industrielle et du Travail et qui a fait l'objet d'un communiqué remis à la presse le 15 novembre 1940 par la Chambre de Commerce.

Régulation administrative. — L'Assemblée exprime unanimement le désir de voir le département du Lot appartenir, dans la nouvelle organisation administrative, à la Région de Toulouse à laquelle il est rattaché non seulement par des affinités économiques, mais encore par des facilités de communications.

Relations ferroviaires. — a) Halte de Floirac. — A la suite d'un mandat de saisie adressé par M. le Maire de Floirac, la Chambre de Commerce décide d'intervenir auprès de la S.N.C.F. pour que le train du soir de Brive à Capdenac s'arrête à la halte de Floirac.

b) Ligne Cahors-Capdenac. — Elle décide également de demander à la S.N.C.F. que la Micheline qui part de Cahors le matin à 5 h. 12 soit retardée d'une heure. Le départ de la Micheline à Capdenac, la représentation de cette Micheline ; en plus, les voyageurs arrivant à Capdenac par cette voie y restent en gare pendant une heure et quart sans correspondance dans une quelconque direction.

Vente de véhicules abandonnés. — Lettre de l'Administration des Pontons faisant connaître qu'elle se propose de mettre en vente sans retard un certain nombre de véhicules automobiles abandonnés en bordure des routes du département du Lot. Cette lettre est suivie d'une liste de ces véhicules, avec indication de leur emplacement.

La Chambre de Commerce a déjà fait paraître dans la presse une information à ce sujet.

Ravitaillement en essence. — M. le Président donne connaissance à l'Assemblée de la circulaire adressée par M. le Préfet du Lot aux Maires du Département au sujet de la répartition de l'essence dans les communes.

Il ressort de cette circulaire que le stock de produits pétroliers dont disposait la par-

été du territoire non occupé est sur le point d'être épuisé et que rien ne permet actuellement d'espérer une reprise prochaine des importations de pétrole.

Dans ces conditions, il convient de réserver les faibles contingents disponibles à la satisfaction des besoins absolument indispensables. La circulation à l'intérieur des communes doit être réduite au strict nécessaire, les exploitations agricoles doivent mettre en service des moteurs électriques ou des moteurs fixes à gazogènes et les commerçants et industriels doivent se procurer le plus rapidement possible des véhicules à gazogène ou à gaz comprimé.

En ce qui concerne les utilisateurs de Fuel-oil, il n'est pas douteux que, d'ici peu de temps, ils ne pourront plus être alimentés.

M. le Président déclare que la Chambre de Commerce qui a été, depuis le 1er novembre, chargée de distribuer l'essence aux commerçants de Cahors, se montrera extrêmement sévère. D'autre part, elle tient à la disposition de ses ressortissants son registre de distribution.

Fermeture des confiseries, pâtisseries et biscuiteries. — M. le Préfet du Lot ayant consulté la Chambre de Commerce au sujet de la fermeture prescrite pour 4 jours par semaine par la Loi du 9 novembre 1940, l'Assemblée, d'accord avec la Chambre des Métiers du Lot, adopte les lundi, mardi, mercredi et jeudi.

Paiement des marchandises. — M. Labrousse signale que certains fournisseurs non seulement demandent le paiement au comptant des marchandises, mais exigent que le règlement soit effectué à réception de la facture, n'expédiant la marchandise que lorsque les fonds leur sont parvenus soit par virements, soit par chèques visés payables dans une banque de leur résidence.

Il montre le danger de telles pratiques : des modifications peuvent être, en effet, apportées par le fournisseur, après le règlement, soit sur les quantités, soit sur la qualité des marchandises figurant sur les factures.

Il demande, en conséquence, qu'une démarche soit faite auprès des Pouvoirs publics pour obtenir des fournisseurs une compréhension plus exacte de la situation actuelle et des possibilités que leur offrent les Banques.

Impôts sur les bénéfices. — M. Orliac fait observer à ses collègues que pour le calcul de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux l'Administration aura tenu compte de la tranche du chiffre d'affaires correspondant à la hausse et sur laquelle, conformément à la Loi, aucun bénéfice n'a été prélevé par les commerçants ou les industriels.

Remerciements
Madame Veuve Louis BERBIER ; Monsieur et Madame Roger BERBIER et leurs enfants et tous les autres parents et alliés remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de Monsieur Louis BERBIER.

Retraité.
P.F.G., 73, Bd Gambetta, Cahors.

PETITES ANNONCES
RÉFUGIÉ achèterait petit lit d'enfant aussi complet que possible. Faire offres ou écrire : A. I. rue des Capucins. (32.025).

ON DEMANDE des ouvriers-mécaniciens et des chauffeurs au garage Jarrige, 49, Bd Gambetta, Cahors.

ON DEMANDE une jeune bonne. S'adresser 3, rue de la Préfecture à Cahors.

A VENDRE auto Citroën, 9 chevaux, traction avant en très bon état. S'adresser au Bureau du Journal. (32.039).

COMMUNE DE LABASTIDE-DU-VERT
Chemins ruraux
Exécution de la loi du 20 août 1881

Projet de reconnaissance du chemin rural de Fages au Château de Cayx (1re partie)

Extrait de l'arrêté du 18 décembre 1940 ordonnant l'enquête

Article 1er. — Les pièces composant le projet de reconnaissance d'un chemin rural de la commune de Labastide-du-Vert resteront déposées pendant dix jours, du 31 décembre 1940 au 9 janvier 1941, à la mairie de cette commune, où les habitants pourront en prendre connaissance sans déplacement.

Article 2. — A l'expiration de ce délai, et pendant les trois jours qui suivront, M. Francouille, maire de St-Médard-Catus, commissaire-enquêteur, recevra à la mairie de ladite commune les déclarations écrites ou verbales des habitants sur l'utilité de la reconnaissance projetée.

A Cahors, le 18 décembre 1940.
Le Préfet, signé : Maurice BÉZAGU.

ETUDE
DE
MAÎTRE JEAN MERIC
AVOUE A CAHORS

EXTRAIT D'UNE DEMANDE EN SEPARATION DE BIENS
D'un exploit de Maître CHABAL, huissier à Cahors, en date du vingt-quatre décembre mil neuf cent quarante, enregistré.

Il appert : que Madame Henriette-Valentine PRAX, artiste-peintre, domiciliée aux Arques, canton de Cazals (Lot), épouse de Monsieur Josselyn ZADKINE, sculpteur, au même domicile, a formé contre son mari sa demande en séparation de biens et qu'elle a constitué à l'effet d'écouter pour elle sur cette demande Maître MERIC, avoué, près le Tribunal civil de Cahors, demeurant en la dite ville, 8, rue G. Clémenceau.

Pour extrait. Signé : Jean MERIC, Avoué.